

	République Française DEPARTEMENT de l'AVEYRON CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PREVINQUIERES Séance du 13 janvier 2026
<u>Membres en</u> <u>exercice: 11</u> <u>Présents :</u> 8 <u>Votants:</u> 9	Le treize janvier deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée le 08 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de Christian LACOMBE <u>Sont présents:</u> Valentin BARBANCE, Jean-Marc BESSIERE, Marielle COLOMB, Corinne DELBRUEL, Céline FALIPOU, Christian LACOMBE, Jean-Luc ORLHAC, Guy SCUDIER <u>Représentés:</u> Jean-Noël ANGLES représenté par Christian LACOMBE <u>Excusés:</u> Pascal COLINET, Elodie MAZARS <u>Absents:</u> Elodie MAZARS <u>Secrétaire de séance:</u> Corinne DELBRUEL

Le Maire ouvre la séance à 20h30 et remercie l'ensemble des membres présents.

Il est procédé à l'unanimité à la nomination du secrétaire de séance : Corinne DELBRUEL

Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2025

Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour:

- Vente terrain - parcelle section B1159 - La Grange
- Personnel communal
- Collectif alimentaire du Villefranchois
- CAO rénovation Salle des Fêtes : attribution des lots restants
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Emprunt rénovation Salle des Fêtes
- Ouverture du 1/4 des crédits d'investissement

Attribution lots rénovation Salle des Fêtes - DE 2026 003

Monsieur le Maire présente les dernières propositions pour l'appel d'offre de la rénovation de la Salle des Fêtes, et précise que tous les devis n'ont pas été reçus.

Suite à l'analyse des offres présentées, il est proposé les décisions suivantes :

Désignation du Lot	ENTREPRISE	Montant HT annuel	DECISION
LOT N°1 TERRASSEMENT V.R.D	BONNIEUX TP 12330 VALADY	45 896,72 €	ATTRIBUE
LOT N°2 - DEMOLITION - GROS-OEUVRE	CAMMISAR SARL 12200 SAINT REMY	25 939,15€	ATTRIBUE
LOT N°3 - COUVERTURE	BROUSSY ENERGIES 12390 MAYRAN	5 969.21 €	ATTRIBUE
LOT N°4A - BARDAGE	DEVIS EN COURS		
LOT N°4B – PEINTURE EXTERIEURE	SEBASTIEN GUARISE	8686,89€	ATTRIBUE
LOT N°5 - MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	ROUERGUE ALUMINIUM SARL 12510 OLEMPES	39 999.86€	ATTRIBUE
LOT N°6 - MENUISERIE INTERIEURE BOIS	Construction bois rouergue	18 194.87	ATTRIBUE
LOT N°7 - PLATRERIE - ISOLATION	SANHES JC & FILS SARL 12320 SENERGUES	6 376.91€	ATTRIBUE
LOT N°8 - PLOMBERIE - CVC (ETUDE B.E.T	PERNA ENERGIE	7 887.10€	ATTRIBUE
LOT N°9 - ELECTRICITE (ETUDE B.E.T)	FOISSAC FABIEN	30 344.00€	ATTRIBUE

LOT N°10 - SERRURERIE PERGOLA)	ROUERGUE ALUMINIUM SARL 12510 OLEMPES	24 806.90 €	ATTRIBUE
LOT N°11 - CLOTURE - PORTAIL	ANGLES ETS 12100 MILLAU	4 722.88€	ATTRIBUE
LOT N°12 - PEINTURE	CAMPO JEAN M I C H E L EURL 12000 RODEZ	5 679.53€	ATTRIBUE

Le financement des dépenses sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2026.

Adoptée à l'unanimité des membres présents
~~~~~

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION COLLECTIF ALIMENTAIRE DU VILLEFRANCHOIS -  
DE 2026 002**

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier du Collectif Alimentaire du Villefrancois en date du 1er décembre 2025 de la distribution de denrées alimentaires aux personnes dont les revenus mensuels sont inférieurs à 650 euros d'après les éléments fournis par la CAF. Certains de nos administrés bénéficient de cette distribution mensuelle. Etant donné qu'ils ne résident pas sur la commune de Villefranche-de-Rouergue, le collectif demande une participation financière de la commune de 200 euros pour continuer à les servir.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser au Collectif Alimentaire du Villefrancois la somme de 80 €

Adoptée  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL 2026 - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS - DE 2026 001

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de

l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Compte tenu du démarrage des travaux de rénovation de la Salle des Fêtes, conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

La hauteur du montant maximal correspondant à 25% de ces dépenses est ainsi déterminée à 141 028€. Monsieur le Maire propose une autorisation à un montant inférieur, soit 110 000€

Adoptée à l'unanimité des membres présents

~~~~~

#### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Après avoir entendu la présentation générale du budget général de la commune, les élus proposent de reconduire les différentes postes de fonctionnement en se basant sur les dépenses réalisées. Les recettes de Fonctionnement sont reprises en accord avec les réalisations 2025.

Pour la section investissement, et particulièrement la rénovation de la Salle des Fêtes, les dépenses sont réajustées.

**Accord sur un emprunt de 150 000€** selon l'offre la mieux disante pour la rénovation de la Salle des Fêtes sur 15 ans. Cet emprunt est à niveau équivalent de celui qui se termine et n'augmente pas la charge pour la collectivité.

L'étude et la réalisation du profil de baignade, la rénovation des toilettes publiques sont également prévus dans le budget

#### **PERSONNEL COMMUNAL :**

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à des heures supplémentaires pour la secrétaire générale de Mairie au vu des charges inhabituelles recentrées sur 3 mois (recensement de la population / appel d'offres de la salle des fêtes / vote du budget avancé / emprunt / élections municipales).

La demande d'augmentation du temps de travail sera réétudier à l'issue de cette période.

Monsieur le Maire rappelle que le remplacement via le CDG du poste d'ATSEM prend fin aux vacances d'été. Le poste sera de nouveau à pourvoir pour la rentrée 2025-2026 et le contrat pris en charge directement par la Mairie sera établi courant de l'été.

VENTE de la PARCELLE à J.LO MONACO: il n'est pas nécessaire de prendre de délibération supplémentaire. elle est donc retirée de l'ordre du jour.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le changement de porte de sortie à l'école (pour la sécurité des enfants) étant récent, il ne fait pas encore ses preuves, des parents continuent de se garer. Pour le bus, lors de la 2eme boucle, la sortie reste celle initiale pour plus de simplicité sachant qu'il y a très peu d'enfants donc un risque moindre.
- Une sollicitation pour occupation de la cave de la Mairie demande des renseignements supplémentaires afin d'être étudiée convenablement.
- Un recensement des chaises et tables de la Salle des fêtes est en cours pour définir les besoins d'acquisition. Pour information l'effectif selon la commission de sécurité est de 233 personnes+7 de personnel soit 240 / 4e catégorie. Une nouvelle commission de sécurité sera faite à l'issue des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

La secrétaire de séance

Corinne DELBRUEL



Le Président

Christian LACOMBE



